

Projets régionaux de Haute qualité environnementale (1/2)

Chiffres-clés en 2004

Etat d'avancement du projet	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
En cours de conception	2	11	13
Programmation	1	6	7
En chantier	0	2	2
Terminé	1	3	4
TOTAL	4	22	26

Source : Ademe

Qu'est-ce que la Haute qualité environnementale ?

La Haute Qualité Environnementale (ou HQE) est la dénomination de l'approche française de l'architecture écologique promue par les membres de l'association HQE. Cette association, regroupant l'ensemble des professionnels de la construction, vise à définir un consensus technique sur la HQE.

« La haute qualité environnementale des bâtiments consiste à maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable », dans une démarche concertée entre tous les acteurs concernés et à toutes les étapes de la vie du bâtiment.

La démarche HQE — démarche méthodologique — est un exemple concret de l'application du développement durable au domaine du bâtiment. C'est un moyen de fédérer les acteurs concernés dans une approche globale et transversale qui garantit une meilleure cohérence de leurs interventions. C'est un défi écologique, une exigence sociale et un enjeu économique.

La plupart des règles de la HQE sont des règles de bon sens, elles sont simples.

La HQE est principalement de la responsabilité des maîtres d'ouvrage, eux seuls sont présents du début à la fin d'une opération. Ils sont les seuls à pouvoir définir les objectifs et à en dégager les moyens. Le suivi de la démarche HQE dépend donc de leur volonté et de la mise en place d'un management environnemental efficace (sensibilisation et implication de tous les acteurs, communication interne et externe, formation...).

Les projets HQE en avril 2004

Il n'existe pas un modèle type, une adaptation de la démarche est nécessaire à chaque projet.

Ses domaines d'application

Cette démarche s'applique à tous les types de bâtiments, aux structures neuves comme aux réhabilitations, en phase de programmation.

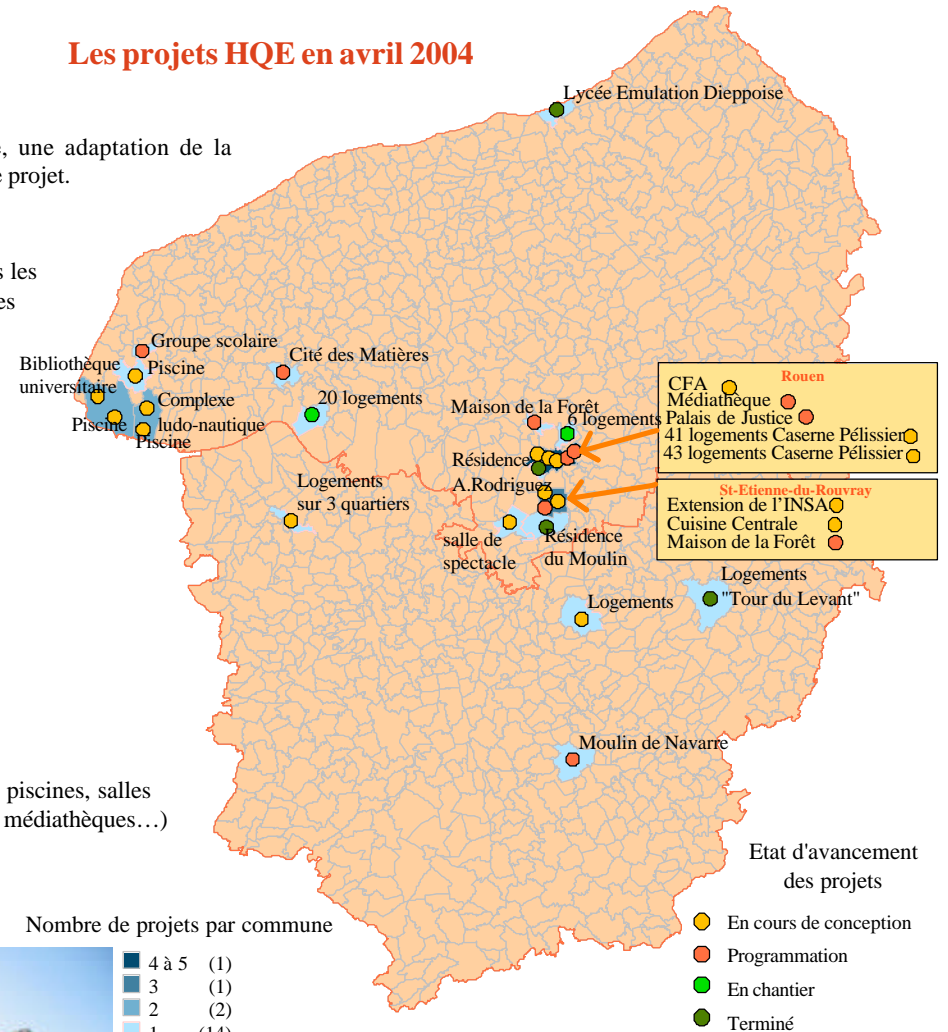
Les principaux secteurs du bâtiment pouvant être concernés sont :

Habitat

- Logements individuels
- Logements sociaux
- Logements collectifs privés

Tertiaire public et privé

- Bureaux
- Lycées
- Collèges
- Ecoles primaires et maternelles
- Santé
- Equipements publics (gymnases, piscines, salles des fêtes, mairies, bibliothèques, médiathèques...)
- Restauration collective
- Hôtels...



Un exemple de réalisation HQE en Haute-Normandie : le lycée Emulation dieppoise.

Source : Ademe, avril 2004 – Cartographie : AREHN : avril 2004

Projets régionaux de Haute qualité environnementale (2/2)

Les 14 cibles de la démarche HQE proposées par l'Association HQE

Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur	Création d'un environnement intérieur satisfaisant
Les cibles d'éco-construction	Les cibles de confort
1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat Déplacements Services urbains (réseau d'eau potable, assainissement...) Données climatiques Traitement des espaces verts Pollutions, nuisances Risques naturels Cohérence avec l'environnement immédiat, impact sur le voisinage	8. Confort hygrothermique Données préalables (données climatiques, occupation des locaux...) Choix techniques
2. Choix intégré des procédés et produits de construction Exigences et justification des choix des produits Possibilités locales (savoir-faire, matériaux...) Choix des procédés de construction Impact sur les autres cibles	9. Confort acoustique Nuisances sonores (axe routier, ferroviaire, voisinage...) Traitement acoustique Qualité acoustique dans le bâtiment
3. Chantier à faibles nuisances Management environnemental Sensibilisation des entreprises Charte « Chantier propre » contractuelle Gestion des déchets de chantier Pollutions et nuisances Risques pour la santé des ouvriers Informations des riverains sur le déroulement des travaux	10. Confort visuel Perspectives visuelles Eclairage naturel Eblouissement Eclairage artificiel
Les cibles d'éco-gestion	Les cibles de santé
4. Gestion de l'énergie Données climatiques Evaluation des besoins, consommations,... selon l'occupation des locaux Renforcement de la réduction de la demande et des besoins énergétiques Opportunités énergétiques locales Energies renouvelables Comparaison des différentes solutions Choix techniques Sensibilisation des utilisateurs	11. Confort olfactif Nuisances olfactives Traitement olfactif (à la source, ventilation...)
5. Gestion de l'eau Réseaux d'eau, systèmes économes en eau Assurance de l'assainissement des eaux usées Recours à des eaux non potables Gestion des eaux pluviales Sensibilisation des utilisateurs	12. Conditions sanitaires Choix des matériaux, non dangereux pour la santé, faciles à entretenir Accueil des personnes à mobilité réduite Autres facteurs (ondes électromagnétiques, émission de radon)
6. Gestion des déchets d'activités Déchets produits Type de collecte et de traitement Nuisances Information et sensibilisation des utilisateurs	13. Qualité de l'air Données préalables (qualité de l'air extérieur...) Gestion des risques de pollution par les produits de construction, les équipements, l'entretien ou l'amélioration, le radon Ventilation pour la qualité de l'air
7. Entretien et maintenance Données sur le bâtiment Mise en place de procédés efficaces de gestion technique et de maintenance Moyens administratifs (raisonner en coût global, rédaction d'un guide d'entretien et de maintenance...)	14. Qualité de l'eau Qualité de l'eau distribuée par le réseau Traitement Traitement éventuel des eaux non potables utilisées

Quatorze bonnes raisons d'entreprendre une démarche HQE

1. Des économies financières pour les usagers et la collectivité (consommation d'eau, d'électricité réduite), un meilleur confort, un cadre de vie amélioré ;
2. Un coût global qui se réduit (coûts d'investissement + coûts de fonctionnement + coûts de maintenance) : une construction HQE est rentable à moyen terme (moins de 10 ans). De plus, une bonne partie des coûts supplémentaires d'investissement (8% en moyenne) lié à la HQE peuvent bénéficier d'aides publiques sous certaines conditions (Ademe, Région Haute-Normandie, Agence de l'eau, Europe) ;
3. Une meilleure intégration dans l'environnement immédiat
4. Une réduction des nuisances sur le milieu (pollutions, déchets, bruit...) ;
5. Des économies en ressources non renouvelables (énergies fossiles, eau, matières premières...) ;
6. Une activité économique nouvelle ou supplémentaire et donc des emplois ;
7. Un accroissement de la qualification des entreprises par des effets de management interne ;
8. Une politique de redistribution sociale : la HQE dans les logements sociaux va améliorer la qualité de vie et le confort des habitants les plus défavorisés sans augmentation de loyer ;
9. La contribution à la lutte contre l'effet de serre : de 2,7 à 5,3 kg de carbone par m² neuf ou réhabilité ;
10. Une occasion unique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des habitants, lycéens, citoyens...
11. Un partenariat accru entre la ville et les professionnels du bâtiment, et notamment l'assistant au maître d'ouvrage HQE dont la présence est fortement recommandé et qui assure le suivi et l'évaluation du projet HQE du début jusqu'à son aboutissement ;
12. Une intégration des politiques de la ville et environnementales dans le cadre de la réhabilitation de quartiers ou de projets de renouvellement urbain ;
13. Une meilleure image de la collectivité vis à vis des citoyens ;
14. Une bonne gestion avec la mise en place d'une procédure de management environnemental.

Pour en savoir plus :

<http://www.assohqe.org>